



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



FINANCES PUBLIQUES



J'OSE

Le journal de
l'offre de service aux
employeurs de l'État

#1

Février 2021

Édito du Chef de service



Guillaume TALON,
Chef du service
des retraites de l'État

Dans le cadre de l'offre de services aux employeurs (OSE), nous souhaitons mieux communiquer avec vous et vous informer régulièrement.

L'objectif de « J'OSE » est de vous apporter régulièrement des informations pratiques, réglementaires, liées aux process, etc.

Cette newsletter vise à compléter la lettre du SRE avec un éclairage plus opérationnel.

Nous espérons que ce nouveau support d'information vous sera utile et qu'il répondra à vos besoins en information régulière. Il peut être communiqué à tous les gestionnaires RH et/ou retraite et sera également accessible sur PETREL (actualité).

2020 en quelques chiffres ...

66 846 pensions
avec date d'effet en
2020 (-2,9 % par rapport
à 2019).

**26 700 demandes de
pension de réversion**
(+ 8,57 % par rapport à
2019).

**54 000 demandes de
correction de compte**
au SRE (+ 43,7 % par
rapport à 2019).

2 600 questions
recensées au pôle
employeurs.

**4 150 questions et
1 400 appels** recensés à
l'assistance PETREL.



Fin de la réforme de la gestion des pensions.



Après plus de 10 ans de travaux, la réforme de la gestion des pensions s'est achevée répondant ainsi aux constats, en 2007, de la cour des comptes sur la fragmentation de la chaîne pension et aux contrôles parfois redondants des droits à pension.

Ce projet d'envergure a impliqué 32 employeurs aux organisations et cultures différentes. Le SRE a organisé, en partenariat avec tous les employeurs,

plus de 400 réunions (comité opérationnel, comité des référents et correspondants des ministères, comité de pilotage, ...) mais également près de 3.200 jours de formation.

Outre la simplification de la chaîne pension, la réforme a permis le déploiement de l'outil de gestion des pensions (PETREL), le développement des services en ligne pour les actifs et les retraités (via l'ENSAP notamment) puis la constitution et le complètement des comptes individuels retraite (CIR).

La réforme de la gestion des retraites a permis de moderniser notre régime de retraite tout en apportant une très bonne qualité de service et d'être mieux reconnu au sein de l'inter-régimes.

Qui fait quoi au SRE ?

Nous constatons des difficultés, pour certains employeurs, à trouver le bon interlocuteur au sein du SRE. Parfois, plusieurs bureaux sont saisis pour la même question.

Bonnes pratiques :

- ▶ chercher la BALF idoine sur PETREL ou sur le guide OSE si vous ne disposez pas de PETREL ;
- ▶ lorsqu'il s'agit d'un cas individuel, bien indiquer le NIR de l'assuré et ainsi éviter de multiplier les échanges ;
- ▶ ne pas écrire sur plusieurs boîtes fonctionnelles en même temps ;
- ▶ ne pas communiquer les adresses de boîtes fonctionnelles aux usagers.
- ▶ Vous pourrez trouver les différents points d'entrée au regard de vos sujets sous PETREL :

Vous êtes ici > Documentation professionnelle (v 2.3.1)

Consultation de document

Réglementation

Compte Individuel de Retraite

Offre usagers

Contacts et liens utiles

Contacts

⤴ La gestion du compte individuel retraite

⤴ Les corrections du compte individuel retraite / Sécurisation / Liaison inter-régimes / Caisses étrangères

⤴ La gestion du décès en activité - Les dossiers d'invalidité

⤴ La gestion des départs à la retraite

⤴ Le dispositif de maîtrise des risques

⤴ La formation et l'appui réglementaire

Portail commun inter-régimes La demande de réversion en ligne (DREV)

Le portail inter-régimes <http://info-retraite.fr> propose à l'assuré de nombreux services en ligne :

- ▶ documents du droit à l'information retraite ;
- ▶ simulateur inter-régimes MAREL ;
- ▶ demande de correction de carrière ;
- ▶ demande de départ à la retraite.

Le dernier service déployé en **juillet 2020** est celui de demande de réversion en ligne (hors décès en activité).

Ce téléservice permet à la fois de simplifier la démarche pour l'utilisateur, lui permettant d'effectuer une **demande unique pour tous les régimes**, mais également de limiter le flux des demandes de réversion pour les régimes.

Suite au décès d'un conjoint, ce service permet à l'assuré de faire une demande dématérialisée via son compte personnel de retraite. Le téléservice identifie le défunt et tous ses régimes d'affiliation.

Grâce à la connexion **France Connect**, les données personnelles sont sécurisées. La demande de réversion renseignée en ligne ainsi que les pièces rattachées, sont transmises directement à tous les régimes de retraite concernés.

La demande en ligne se fait en **5 étapes**, déterminées par les régimes concernés par la demande ainsi que par la situation personnelle de l'assuré.

L'assuré peut envoyer aussitôt sa demande ou bien l'enregistrer et y revenir plus tard, dans **un délai maximum de 90 jours**.

Une fois la demande transmise vers tous les régimes de retraite, l'assuré peut suivre sur son **espace personnel** l'avancement de son dossier dans chacun des régimes.



Vidéo inter-régimes



Vidéo ENSAP



Directeur de la publication

Le chef du service des retraites de l'État :
Guillaume TALON

Réalisation éditoriale

Frédéric LEAUTE

Comité rédactionnel

Pôle employeur 1B – Bureau 2D

Contact

bureau.sre1b-pole-employeur@
dgifp.finances.gouv.fr

Conception graphique

SG - Service communication